

(1) Appartement 2 pièces, référence E208 de 40,35m² avec parking, situé au 2^e étage de la résidence Cœur Citadin à Montmagny (95).
Conditions en vigueur à compter du 01 janvier 2017 susceptibles de variation, réservées aux clients COGEDIM pour un prêt immobilier distribué par LCL.

Exemple de financement d'un montant global de 150000€, pour l'acquisition d'un logement en Zone A de 151000€ (apport 1000€), pour un couple sans enfant dont le revenu fiscal de référence N-2 est de 30000€, composé de :

- un prêt taux Zéro (1) d'un montant de 60400€, d'une durée de 300 mois avec un différé de remboursement de 180 mois. Taux débiteur fixe de 0 %. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) : 0,43%, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossiers et frais de garantie (type caution mutuelle) compris. Le remboursement du prêt à taux zéro s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 13,59€ puis en 120 mensualités assurance comprise de 516,93€. Montant total dû de 65515€ dont 0€ d'intérêt, assurance de 4077€, 1038€ de frais de garantie, frais de dossier offerts. Le coût standard de l'assurance (2) obligatoire à souscrire est de 13,59€ par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit. Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,34%

-Et un prêt complémentaire de 89600€ d'une durée totale de 180 mois, le remboursement s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 600,71 €. Taux débiteur fixe de 2,15 %. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 2,84 %, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossier et frais de garantie (type caution mutuelle) compris. Montant total dû de 109518€ dont 15303€ d'intérêts, assurance de 3226€, 1390 € de frais de garantie, frais de dossier offerts. Le coût standard de l'assurance (2) obligatoire à souscrire est de 17,92€ par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit. Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,45 %.

"Offre de prêt sous réserve d'acceptation de votre dossier par LCL agissant en qualité de prêteur.

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur est tenu de lui rembourser les sommes versées par l'emprunteur. Voir conditions en agence.

(1) Offre soumise à conditions selon la réglementation du Prêt à taux zéro en vigueur au 01/01/2016. Prêt à taux zéro appelé PTZ ne portant pas intérêt, sous condition de ressources, pour financer une opération immobilière liée à la résidence principale en accession à la première propriété, à savoir l'achat avec ou sans travaux d'un logement neuf ou dans l'ancien si ce dernier est acheté auprès d'un organisme HLM ou sous condition de travaux, ou la construction d'un logement. Les modalités du prêt à taux zéro sont fonction du coût total de l'opération TTC, du nombre de personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement et de leurs ressources, de la localisation du logement (Zonage A, B1 B2 et C). Le remboursement du prêt à taux zéro s'effectue, en fonction des ressources des personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement. Les durées du prêt s'échelonnent de 20 à 25 ans, avec trois profils de remboursement différents. Chacun des profils de remboursement comporte une période de différé total, respectivement de 5, 10 et 15 ans.

(2) Le coût de l'assurance est établi pour une personne âgée de moins de 36 ans couverte à 100 % à la date de l'offre hors surprime éventuelle pour raisons médicales. La convention AERAS facilite l'accès à l'assurance et au crédit pour les personnes présentant un risque aggravé de santé (plus d'information : <http://www.aeras-infos.fr/cms/sites/aeras/accueil.html>) .L'assurance Décès, Perte totale et irréversible d'Autonomie et Arrêt de travail est assurée par Caci et Caci Non vie et distribuée par Le Crédit Lyonnais. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.

Prêteur : Crédit Lyonnais SA au capital de 1 847 860 375 € - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon - siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon – siège central : 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex - inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001878.

(2) Appartement 3 pièces, référence B101 de 58,31m² avec terrasse de 12,64m² et parking, situé au 1^e étage de la résidence Cœur Citadin à Montmagny (95). Conditions en vigueur à compter du 01 janvier 2017 susceptibles de variation, réservées aux clients COGEDIM pour un prêt immobilier distribué par LCL.

Exemple de financement d'un montant global de 200000€, pour l'acquisition d'un logement en Zone A de 215000€ (apport 15000€), pour un couple avec 1 enfant dont le revenu fiscal de référence N-2 est de 36000€, composé de :

- un prêt taux Zéro (1) d'un montant de 86000€, d'une durée de 300 mois avec un différé de remboursement de 180 mois. Taux débiteur fixe de 0 %. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) : 0,42%, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossiers et frais de garantie (type caution mutuelle) compris. Le remboursement du prêt à taux zéro s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 19,35€ puis en 120 mensualités assurance comprise de 736,02€. Montant total dû de 93164€ dont 0€ d'intérêt, assurance de 5805€, 1359€ de frais de garantie, frais de dossier offerts. Le coût standard de l'assurance (2) obligatoire à souscrire est de 19,35€ par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit. Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,34%

-Et un prêt complémentaire de 114000€ d'une durée totale de 180 mois, le remboursement s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 751,16 €. Taux débiteur fixe de 1,9 %. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 2,57 %, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossier et frais de garantie (type caution mutuelle) compris. Montant total dû de 136811€ dont 17105€ d'intérêts, assurance de 4104€, 1602 € de frais de garantie, frais de dossier offerts. Le coût standard de l'assurance (2) obligatoire à souscrire est de 22,8€ par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit. Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,45 %.

Offre de prêt sous réserve d'acceptation de votre dossier par LCL agissant en qualité de prêteur.

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur est tenu de lui rembourser les sommes versées par l'emprunteur. Voir conditions en agence.

(1) Offre soumise à conditions selon la réglementation du Prêt à taux zéro en vigueur au 01/01/2016. Prêt à taux zéro appelé PTZ ne portant pas intérêt, sous condition de ressources, pour financer une opération immobilière liée à la résidence principale en accession à la première propriété,

à savoir l'achat avec ou sans travaux d'un logement neuf ou dans l'ancien si ce dernier est acheté auprès d'un organisme HLM ou sous condition de travaux, ou la construction d'un logement. Les modalités du prêt à taux zéro sont fonction du coût total de l'opération TTC, du nombre de personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement et de leurs ressources, de la localisation du logement (Zonage A, B1 B2 et C). Le remboursement du prêt à taux zéro s'effectue, en fonction des ressources des personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement. Les durées du prêt s'échelonnent de 20 à 25 ans, avec trois profils de remboursement différents. Chacun des profils de remboursement comporte une période de différé total, respectivement de 5, 10 et 15 ans.

(2) Le coût de l'assurance est établi pour une personne âgée de moins de 36 ans couverte à 100 % à la date de l'offre hors surprime éventuelle pour raisons médicales. La convention AERAS facilite l'accès à l'assurance et au crédit pour les personnes présentant un risque aggravé de santé (plus d'information : <http://www.aeras-infos.fr/cms/sites/aeras/accueil.html>). L'assurance Décès, Perte totale et irréversible d'Autonomie et Arrêt de travail est assurée par Caci et Caci Non vie et distribuée par Le Crédit Lyonnais. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.

Prêteur : Crédit Lyonnais SA au capital de 1 847 860 375 € - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon - siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon – siège central : 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex - inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001878.

(3) Appartement 4 pièces, référence B406 de 75,74m², terrasse de 64,36m², balcon de 5,55m² et parking, situé au 4^e étage de la résidence Cœur Citadin à Montmagny (95).

Conditions en vigueur à compter du 01 janvier 2017 susceptibles de variation, réservées aux clients COGEDIM pour un prêt immobilier distribué par LCL.

Exemple de financement d'un montant global de 300000€, pour l'acquisition d'un logement en Zone A de 300000€ (apport 0€), pour un couple avec 2 enfants dont le revenu fiscal de référence N-2 est de 36000€, composé de :

- un prêt taux Zéro (1) d'un montant de 120000€, d'une durée de 300 mois avec un différé de remboursement de 180 mois. Taux débiteur fixe de 0 %. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) : 0,41%, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossiers et frais de garantie (type caution mutuelle) compris. Le remboursement du prêt à taux zéro s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 27€ puis en 120 mensualités assurance comprise de 1027€. Montant total dû de 129754€ dont 0€ d'intérêt, assurance de 8100€, 1654€ de frais de garantie, frais de dossier offerts. Le coût standard de l'assurance (2) obligatoire à souscrire est de 27€ par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit. Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,34%

-Et un prêt complémentaire de 180000€ d'une durée totale de 180 mois, le remboursement s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 1186,05 €. Taux débiteur fixe de 1,9 %. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 2,54 %, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossier et frais de garantie (type caution mutuelle) compris. Montant total dû de 215665€ dont 27009€ d'intérêts, assurance de 6480€, 2176 € de frais de garantie, frais de dossier offerts. Le coût standard de

l'assurance (2) obligatoire à souscrire est de 36€ par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit. Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,45 %.

Offre de prêt sous réserve d'acceptation de votre dossier par LCL agissant en qualité de prêteur.

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur est tenu de lui rembourser les sommes versées par l'emprunteur. Voir conditions en agence.

(1) Offre soumise à conditions selon la réglementation du Prêt à taux zéro en vigueur au 01/01/2016. Prêt à taux zéro appelé PTZ ne portant pas intérêt, sous condition de ressources, pour financer une opération immobilière liée à la résidence principale en accession à la première propriété, à savoir l'achat avec ou sans travaux d'un logement neuf ou dans l'ancien si ce dernier est acheté auprès d'un organisme HLM ou sous condition de travaux, ou la construction d'un logement. Les modalités du prêt à taux zéro sont fonction du coût total de l'opération TTC, du nombre de personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement et de leurs ressources, de la localisation du logement (Zonage A, B1 B2 et C). Le remboursement du prêt à taux zéro s'effectue, en fonction des ressources des personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement. Les durées du prêt s'échelonnent de 20 à 25 ans, avec trois profils de remboursement différents. Chacun des profils de remboursement comporte une période de différé total, respectivement de 5, 10 et 15 ans.

(2) Le coût de l'assurance est établi pour une personne âgée de moins de 36 ans couverte à 100 % à la date de l'offre hors surprime éventuelle pour raisons médicales. La convention AERAS facilite l'accès à l'assurance et au crédit pour les personnes présentant un risque aggravé de santé (plus d'information : <http://www.aeras-infos.fr/cms/sites/aeras/accueil.html>) .L'assurance Décès, Perte totale et irréversible d'Autonomie et Arrêt de travail est assurée par Caci et Caci Non vie et distribuée par Le Crédit Lyonnais. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.

Prêteur : Crédit Lyonnais SA au capital de 1 847 860 375 € - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon - siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon – siège central : 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex - inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001878.

(4) Appartement 5 pièces, référence B306 de 90,40m², avec un balcon de 8,76m², un balcon de 4,93m², et parking, situé au 3^e étage de la résidence Cœur Citadin à Montmagny (95). Conditions en vigueur à compter du 01 janvier 2017 susceptibles de variation, réservées aux clients COGEDIM pour un prêt immobilier distribué par LCL.

Exemple de financement d'un montant global de 300000€, pour l'acquisition d'un logement en Zone A de 301000€ (apport 1000€), pour un couple avec 3 enfants dont le revenu fiscal de référence N-2 est de 36000€, composé de :

- un prêt taux Zéro (1) d'un montant de 120400€, d'une durée de 300 mois avec un différé de remboursement de 180 mois. Taux débiteur fixe de 0 %. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) : 0,41%, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossiers et frais de garantie (type caution mutuelle)

compris. Le remboursement du prêt à taux zéro s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 27,09€ puis en 120 mensualités assurance comprise de 1030,43€. Montant total dû de 130185€ dont 0€ d'intérêt, assurance de 8127€, 1658€ de frais de garantie, frais de dossier offerts. Le coût standard de l'assurance (2) obligatoire à souscrire est de 27,09€ par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit. Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,34%

-Et un prêt complémentaire de 179600€ d'une durée totale de 180 mois, le remboursement s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 1183,41 €. Taux débiteur fixe de 1,9 %. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 2,54 %, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossier et frais de garantie (type caution mutuelle) compris. Montant total dû de 215187€ dont 26949€ d'intérêts, assurance de 6466€, 2173 € de frais de garantie, frais de dossier offerts. Le coût standard de l'assurance (2) obligatoire à souscrire est de 35,92€ par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit. Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,45 %.

Offre de prêt sous réserve d'acceptation de votre dossier par LCL agissant en qualité de prêteur.

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur est tenu de lui rembourser les sommes versées par l'emprunteur. Voir conditions en agence.

(1) Offre soumise à conditions selon la réglementation du Prêt à taux zéro en vigueur au 01/01/2016. Prêt à taux zéro appelé PTZ ne portant pas intérêt, sous condition de ressources, pour financer une opération immobilière liée à la résidence principale en accession à la première propriété, à savoir l'achat avec ou sans travaux d'un logement neuf ou dans l'ancien si ce dernier est acheté auprès d'un organisme HLM ou sous condition de travaux, ou la construction d'un logement. Les modalités du prêt à taux zéro sont fonction du coût total de l'opération TTC, du nombre de personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement et de leurs ressources, de la localisation du logement (Zonage A, B1 B2 et C). Le remboursement du prêt à taux zéro s'effectue, en fonction des ressources des personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement. Les durées du prêt s'échelonnent de 20 à 25 ans, avec trois profils de remboursement différents. Chacun des profils de remboursement comporte une période de différé total, respectivement de 5, 10 et 15 ans.

(2) Le coût de l'assurance est établi pour une personne âgée de moins de 36 ans couverte à 100 % à la date de l'offre hors surprime éventuelle pour raisons médicales. La convention AERAS facilite l'accès à l'assurance et au crédit pour les personnes présentant un risque aggravé de santé (plus d'information : <http://www.aeras-infos.fr/cms/sites/aeras/accueil.html>) .L'assurance Décès, Perte totale et irréversible d'Autonomie et Arrêt de travail est assurée par Caci et Caci Non vie et distribuée par Le Crédit Lyonnais. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.

Prêteur : Crédit Lyonnais SA au capital de 1 847 860 375 € - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon - siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon – siège central : 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex - inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001878.